

Société | Révolution numérique : vers une inclusion sociale



« Une société numérique inclusive et accessible à tous ». Tel était le thème des premières Assises des solidarités numériques organisées par le Conseil départemental de la Gironde les 5 et 6 décembre derniers, au Rocher de Palmer à Cenon. « Le Département a souhaité mettre en place un tel événement à l'heure où plus de 10 millions de Français ne maîtrisent pas les nouveaux outils numériques ne disposant pas des connaissances suffisantes pour appréhender ce monde digital », justifie Jean-Luc Gleyze, président du CD 33...

« Mobiliser des intervenants et des participants venus de toute la France afin de partager les expériences, les pistes d'amélioration et les innovations, comme l'identité numérique ». Tel est le principal enjeu de ces Assises énoncé par Matthieu Rouveyre, vice-président du Département, en charge de la citoyenneté, des relations avec les usagers, de la communication et des accès numériques. En effet, en introduction à cet événement, ce dernier a souhaité questionner le public en se demandant « comment faire pour que la révolution numérique ne laisse personne au bord du chemin ? ». Pour l' élu, ce rendez-vous avait trois objectifs précis. « Tout d'abord, identifier les besoins et les publics. Puis, apporter des réponses et des solutions aux différentes interrogations liées à cette transformation numérique. Enfin, connaître la finalité de cette révolution ».

Capacity ou distribuer plus également les capacités d'agir Parmi toutes les conférences proposées lors de ces Assises, une portait sur « Les solidarités numériques : à la croisée du développement social et des usages numériques ». Jacques-François Marchandise, cofondateur, directeur de la recherche et de la prospective de la Fing (Fondation Internet Nouvelle Génération) et délégué général a souhaité mettre en avant, au cours de son allocution, le fait que « la question de la solidarité numérique n'est pas la voiture balai du numérique mais au contraire la locomotive ! ». Ce dernier préconise de regarder les enjeux et les aspects problématiques du numérique afin de lutter contre l'exclusion numérique. Avec d'autres chercheurs, Jacques-François Marchandise a travaillé entre 2014 et 2017 sur le projet Capacity. Un projet qui « questionne le potentiel de la société numérique à distribuer plus également les capacités d'agir. De par la confrontation d'approches scientifiques pluridisciplinaires, ce projet a qualifié et vérifié les bénéfices attendus de démarches qui visent délibérément à favoriser l'ouverture, la contribution, les communautés apprenantes. » Il s'articulait autour de trois thématiques : « Trajectoires des conditions d'apprentissage », « Innovation ascendante » et « Dynamiques territoriales ». Aujourd'hui, pour ce dernier, il est indispensable d'adopter une approche interculturelle. A savoir, former les travailleurs sociaux au numérique, veiller les aidants en situation et prendre soin des « formidables » potentiels du numérique.



Une démarche collective soucieuse de l'individu Deuxième intervenant à prendre la parole au cours de cette conférence : Christian Combier, ancien enseignant et animateur socio numérique. Son argumentaire repose sur le précepte suivant « pour qu'il y ait inclusion numérique, le sur-mesure est indispensable. C'est pour cette raison bien précise que je défends une démarche collective tout en me souciant de l'individu ! » Aussi, pour lui, il est urgent de réfléchir collectivement à comment intégrer et pourquoi intégrer le numérique dans nos pratiques professionnelles. « Dernièrement, j'ai été appelé à former des salariés dans une entreprise, raconte-t-il, car ils venaient de recevoir chacun un smartphone. Le problème est qu'aucun projet lié à cette utilisation n'avait été clairement défini ! Il faut donc penser un projet avant d'imposer une pratique numérique. »

Christian Combier a également mis le doigt sur les risques du numérique comme celui de perdre ses droits au chômage si l'actualisation n'est pas faite en temps et en heure sur le site de Pôle emploi. « Dans ce cas précis, le numérique met en lumière l'incapacité à agir pour certaines personnes. La dématérialisation pose donc question ! » Et de conclure son intervention par le questionnement suivant « face à l'obligation de dématérialisation, n'avons-nous pas comme mission de construire une résistance raisonnée ? »



Pendant ces Assises, le public présent dans la salle mais également les internautes qui suivaient les conférences en direct sur le site du Département pouvaient interagir via Twitter. Enfin, pour compléter ces échanges, des outils pratiques et concrets au service des collectivités et des aidants numériques sont disponibles grâce au travail collectif pour un Numérique Inclusif sur <https://societenumerique.gouv.fr>



Sybille Rousseau

Crédit Photo : S

Publié sur aqui.fr le 07/12/20

[Url de cet article](#)